

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité Plénier

Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2019

Participants :

Mme CUDONNEC Laurence	ARS	M. MARGUERITTE David	CRN
Mme GAVINI-CHEVET Christine	Rectorat	M. MILLET Marc	CRN
M. FORTERRE Christian	Préfecture		
M. LAGRANGE Philippe	Directe	Mme DAUTREY Clarisse	CRN
M. MICHEL Stéphane	Draaf	Mme HAVELETTE Françoise	CRN
M. de MOREL Eudes	Sgar	M. LEMOUCHE Denis	CRN
Mme MOUYON –PORTE Sylvie	DRJSCS	Mme QUILLIEN Joëlle	CRN
M. RENAULT Jean-François	DRJSCS		
M. ROSAY Fabrice	Sgar	M. BERTON Benjamin	Ndie Université
M. TELLART Cyrille	DRJSCS	Mme HAMEL Anne-Catherine	Dronisep
		Mme HARLAY Kathy	Agefiph
M. ABIDI Raouf	Unsa	M. LEFEVRE Christophe	Pôle Emploi
M. ANQUETIL Eric	FO	Mme SAINTEMARIE Sylvie	ARML
Mme BELLIER de FROMONT Pascaline	FRSEA		
M. BELOUET Jean-Marc	CPME	M. LECOEUR Richard	Ceser
Mme BONVALET Agnès	FSU	M. LEGER Jean-Luc	Ceser
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT		
M. DELAUNAY Philippe	CFTC	Secrétariat permanent :	
Mme DELPORTE Marie-Laure	CRMA	M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref/Crefop
M. DUFOUR Pascal	U2P	Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref/Crefop
M. EDOUARD François	Udes		
M. GASCARD Thierry-Olivier	CCIR		
M. JACOB Guy	Cran		
M. LEROY Christophe	Unsa		
Mme LUBRUN Laurence	Cran		
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT		
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef		

En l'absence de M. DURAND et de M. MORIN, MM. ROSAY et MARGUERITTE co-président le Comité Plénier.

En introduction de ce Comité Plénier, M. ROSAY insiste sur l'importance de cette instance dans laquelle doit se développer un dialogue social et territorial. Le Crefop n'est pas une chambre d'enregistrement mais un lieu d'échange afin d'avoir une vision transversale des politiques publiques et paritaires au service des normands. Les différents sujets traités au sein du Crefop sont importants ; ils touchent un large public et ont des incidences sur l'emploi, le social, le parcours, l'épanouissement et le développement personnel de ceux à qui s'adressent ces politiques. Le gouvernement appelle ces sujets, « les objets de la vie quotidienne ». Au-delà de la terminologie, il s'agit de politiques et d'actions pour changer la vie des Français. Il faut donc être utile, efficace et pragmatique afin que ce changement soit perceptible par le public.

La parole est donnée à Mme GAVINI-CHEVET qui souligne qu'elle attache également une grande importance aux questions de formation, d'orientation et d'enseignement professionnels. L'enseignement professionnel est l'une des priorités qu'elle a données à la région académique Normandie. Les différentes actions ont un impact immédiat sur les élèves. Mme la Rectrice évoque ensuite la fusion des académies de Caen et de Rouen à partir du 1^{er} janvier 2020 pour former l'académie de Normandie qui sera également région académique Normandie (le recteur de l'académie de Normandie cumulera les fonctions de recteur d'académie et de recteur de région académique). Mme GAVINI-CHEVET précise qu'elle participe au Comité Plénier en tant que rectrice de la région académique et non en tant que rectrice d'académie.

Mme la Rectrice informe les membres du Comité Plénier de la nomination d'un nouveau DRFPIC (Directeur Régional à la Formation Professionnelle, Initiale et Continue), M. Eric GARNIER. Il fallait totalement restructurer la DAFPIC qui n'avait plus de chef depuis quelque temps et qui rencontrait des difficultés à se transformer en direction régionale. La DRFPIC traitera des questions majeures du Crefop, telles que l'apprentissage, la carte des formations, la formation professionnelle, les campus des métiers et des qualifications...

Mme GAVINI-CHEVET termine son intervention en mentionnant son plaisir à travailler avec la Préfecture et la Région Normandie. La fluidité dans les échanges est le gage d'un travail efficace au profit des élèves.

En ce qui concerne l'apprentissage, M. MARGUERITTE signale que l'assemblée des CFA s'est tenue dernièrement, en présence des Opcos, ce qui montre la volonté de la Région à passer le témoin sur ce dossier dans les meilleures conditions. Il précise que les chiffres seront très bons au 31 décembre pour cette dernière année de plein exercice de la Région. Il se réjouit de ces données qui seront imputables aux politiques menées en particulier dans le cadre du Grenelle de l'apprentissage. Au niveau national, les enveloppes sont pratiquement stabilisées aujourd'hui (180 millions d'euros pour l'investissement et 138 millions d'euros pour le fonctionnement) mais la clé de répartition est encore en discussion entre Régions de France et la DGEFP (la Normandie devrait percevoir environ 10 millions d'euros pour l'investissement et environ 10 ou 11 millions d'euros pour le fonctionnement). L'enveloppe de compensation du retrait partiel de la compétence se situerait entre 2 et 5 millions d'euros.

Sur le sujet du PIC, M. MARGUERITTE précise que des points d'étapes seront prochainement réalisés, en particulier, avec les partenaires sociaux. Il se réjouit des relations fructueuses avec le Haut-commissariat et les services de l'Etat en région. Les derniers chiffres communiqués sont plutôt bons et significatifs (+ 11 % d'entrées en formation). Il se félicite également de la capacité à mener des initiatives territoriales telles que l'augmentation significative de la rémunération des stagiaires et des frais de mobilités depuis le 1^{er} septembre. Une discussion est également en cours avec le Haut-commissariat sur le cahier des charges de l'évaluation des politiques régionales déployées en ce moment. Un des points qui auraient pu poser problème est notamment la question des appels d'offres nationaux afin qu'ils ne rentrent pas en confrontation avec les politiques régionales. M. MARGUERITTE évoque également le dispositif de formation qui est rénové, le FoRem, dont la limite du volume horaire a été abaissée.

Enfin, M. MARGUERITTE souligne que la gouvernance de la future Agence régionale de l'orientation est en cours de réflexion. Il salue les bonnes relations entre le Président de Région et la Rectrice, ce qui laisse envisager une réussite de la stratégie régionale de l'orientation. M. MARGUERITTE revient sur les assises de l'orientation du 1^{er} semestre où la stratégie régionale de l'orientation a reçu un accueil très favorable.

M. CHOULANT porte à la connaissance des membres du Crefop la déclaration de la CFDT (*cf déclaration jointe en annexe*).

La parole est donnée à Mme BONVALET pour la lecture de la déclaration de la FSU (*cf déclaration jointe en annexe*).

M. LEROY soulève les difficultés rencontrées par les « enseignants citoyens » dont les établissements se trouvaient à proximité du panache de fumée émanant de Lubrizol : la consigne de leur hiérarchie était de rejoindre leur établissement, et celle de la Préfecture, de rester confiner. Les enseignants ont mal vécu cette contradiction.

M. DELAUNAY souligne que la CFTC s'associe à la déclaration de la CFDT sur la représentation salariale au sein de la future Agence régionale de l'orientation.

M. ABIDI précise que l'UNSA s'associe également à la déclaration de la CFDT quant à la gouvernance de l'Agence et à celle de M. LEROY, relative à l'incendie de Lubrizol. Il complète son intervention en soulignant que la communication au sein du système scolaire a posé de sérieuses difficultés à tout le personnel dont celui de direction.

M. ROSAY intervient au sujet de ce grave accident du 26 septembre : l'ensemble des services de l'Etat se sont mobilisés dès le jeudi matin (très tôt) avec le souci constant d'être à la fois efficaces et transparents (en donnant les informations à leur disposition au moment des interventions). Il insiste sur le fait qu'il y a le temps de la crise et celui de l'après crise, moment où il faudra tirer les enseignements par des retours d'expérience. Il conçoit qu'il ait pu y avoir des problèmes de communication et souhaite la mise en place d'une réflexion pour améliorer les dispositifs qui pourront servir sur le plan national.

Mme GAVINI-CHEVET assure qu'un retour d'expérience sera rendu de manière très précise le moment venu. Elle concède par ailleurs que des améliorations doivent être apportées. Le Rectorat a travaillé avec la Préfecture et l'Agence Régionale de la Santé afin de communiquer des informations certaines, en l'absence de quoi le principe de précaution n'aurait pu être appliqué. Elle rappelle que les CHSCT départemental et académique ont été réunis dès le lundi 30 septembre pour discuter de cette crise. Ils seront à nouveau mobilisés cette semaine pour leur fournir des éléments plus clairs et plus certains.

En ce qui concerne la représentation syndicale au sein de la gouvernance de l'Agence régionale de l'orientation, M. MARGUERITTE rappelle la période actuelle de préfiguration. La Région est disposée à cette représentation notamment au sein de l'organe consultatif mais souhaite que le fonctionnement de cette structure soit léger et fluide. Les décisions sur les sujets de l'orientation doivent pouvoir se prendre rapidement sans une succession de motions qui paralysent le fonctionnement.

M. MARGUERITTE revient sur le point relatif à l'absence d'élus au Bureau du Crefop du 3 octobre. Il trouve perfide de souligner l'absence d'élus, retenus professionnellement ou par d'autres réunions, une fois en trois ans et demi. Pour M. MARGUERITTE, entrer dans ces considérations n'honore pas le dialogue social. Il précise par ailleurs que les autres élus (de l'opposition) ne peuvent être interpellés dans ce Plénier étant donné qu'ils ne sont pas présents.

Par rapport à l'intervention Mme BONVALET, M. MARGUERITTE assume la différence de fond et le désaccord de la Région avec la FSU sur la valorisation de l'alternance, priorité politique de la Région. Il souligne que la ligne de partage de Régions de France est toujours la plus claire possible entre l'information métiers et l'orientation (chaque session des assises de l'orientation s'est d'ailleurs ouverte en précisant bien cette ligne de partage). M. MARGUERITTE précise également que Régions de France n'a aucune revendication sur l'accompagnement individuel des élèves en matière d'orientation.

1. Validation du compte rendu du Comité Plénier du 8 avril 2019 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. Stratégie de lutte contre la pauvreté :

M. FORTERRE, Haut-Commissaire régional à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, remercie le Préfet de région et le Président du Conseil Régional de lui permettre de présenter le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

La stratégie, portée par le Président de la République depuis 2018, repose sur deux piliers fondamentaux :

- La petite enfance, afin de pouvoir fonder une politique de prévention en s'attaquant aux racines de la pauvreté ;
- L'accompagnement de tous vers l'emploi.

La stratégie pauvreté est axée autour de cinq engagements :

- Le développement de mesures pour favoriser l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;
- La garantie au quotidien des droits fondamentaux des enfants (logement, alimentation, accueil, développement des compétences) ;
- L'obligation d'un parcours de formation pour les jeunes jusqu'à 18 ans ;
- Le développement de l'accès aux droits sociaux vis-à-vis des familles, des parents, des adultes ;
- L'accompagnement vers l'emploi par le développement de toutes les compétences.

M. FORTERRE explique qu'il est subordonné à l'autorité directe du Préfet de région et travaille de manière fonctionnelle avec les Préfets de département, Mme la Rectrice et l'Agence Régionale de Santé. En termes de gouvernance vers le bas, M. FORTERRE travaille avec le SGAR et notamment avec M. de MOREL, Chargé de mission des politiques sociales, et quatre référents Etat (Direccte, DRJSCS, ARS, Rectorat) qui pilotent les 15 animateurs issus de collectivités, de partenaires de l'Etat et d'entreprises. Ces 15 groupes de travail devront produire, d'ici la fin de l'année, les premières propositions qui vont permettre d'agir concrètement en région sur l'ensemble des sujets qui couvrent la pauvreté. En parallèle, l'Etat a développé, au début de l'été, une stratégie de conventionnement avec les cinq Conseils départementaux. L'Etat espère pouvoir contractualiser prochainement autour de cette stratégie avec les communes, les intercommunalités et le Conseil Régional qui est un partenaire privilégié sur les sujets de la formation, de l'apprentissage et de l'accompagnement vers l'emploi. M. FORTERRE reprend les termes de M. ROSAY : le Crefop n'est pas une chambre d'enregistrement mais une tour de pilotage, de coordination des politiques publiques et partenariales autour de la formation, de la montée en compétences et de l'apprentissage.

2. Point le PIC / PRIC :

La parole est donnée à M. LAGRANGE pour la présentation des appels à projets nationaux (avec déclinaison régionale pour certains) du Plan d'Investissement dans les Compétences (*cf document joint*).

M. LAGRANGE précise que les décisions sur les appels à projets nationaux sont prises par le Haut-Commissariat et la DGEFP après un avis technique des services déconcentrés et un avis d'un comité des bénéficiaires. Peu de projets déposés sont retenus.

M. VARTERESSIAN demande s'il est possible d'accéder aux appels à projets afin d'en avoir une vision globale.

M. LAGRANGE répond que chaque membre du comité d'engagement a été destinataire des appels à projets tels qu'ils ont été déposés. Il propose, une fois la convention définitive établie, soit de déposer une synthèse des appels à projets sur le site du Crefop, soit de faire des points réguliers du déroulement des projets lors des réunions du Comité Plénier ou du Bureau.

En ce qui concerne la difficulté parfois à mobiliser les entreprises, M. VARTERESSIAN suggère de communiquer plus positivement autour de ces projets afin qu'elles prennent conscience de la richesse à s'investir sur un tel dispositif. Cette réflexion est engagée dans le groupe de travail de lutte contre la pauvreté dont la référente est Mme DURAND.

M. LAGRANGE confirme que la communication sur les appels à projets doit être améliorée ainsi que celle sur la notion globale d'entreprises inclusives. Il insiste sur le fait que le rôle des entreprises en matière d'inclusion dans l'emploi est indispensable.

M. EDOUARD intervient pour signaler qu'il existe, dans la stratégie pauvreté, un volet formation pour permettre à tous les travailleurs sociaux de pouvoir accompagner vers la réinsertion les personnes éloignées de l'emploi. Il souhaite savoir ce qui est prévu au niveau régional.

M. de MOREL répond qu'il existe deux volets sur la formation des travailleurs sociaux :

- La contractualisation entre l'Etat et les Départements ;
- Un groupe de travail spécifique parmi les 15 thématiques du plan pauvreté sur la formation des acteurs sociaux. Un lien sera fait ensuite avec le Crefop.

En complément, Mme DAUTREY souligne que le Carif-Oref de Normandie porte un plan de professionnalisation dédié au champ de l'emploi et de la formation qui aura également vocation à traiter ces questions avec l'ensemble des acteurs et notamment ceux du champ social.

Mme DAUTREY fait un focus sur les modalités de suivi et d'avancement du pacte régional d'investissement dans les compétences, un retour sur des premières réalisations, un point sur les actions expérimentales suivies par la Dares et sur les actions à venir (*cf document joint*).

Elle précise que 127 millions d'euros pour le socle de la participation régionale et 100 millions d'euros pour le budget additionnel PRIC seront engagés pour 2020.

3. Mobilisation nationale et territoriale sur l'emploi et la transition écologique et solidaire :

M. ROSAY évoque les deux circulaires du Premier Ministre :

- Celle du 16 mai est le cadre général au niveau national qui a fixé les priorités et les chantiers identifiés par le gouvernement ;
- Celle du 2 août demande d'établir un plan régional adossé sur la circulaire du 16 mai.

A partir de la circulaire du 2 août, des groupes de travail se sont mis en place pour travailler sur six chantiers distincts (*cf document joint*). Le plan régional qui durera 18 mois doit être rendu à la fin du mois d'octobre. Sur les 75 propositions nationales, une trentaine sont transposables au niveau de la région Normandie. Le Premier Ministre a insisté sur la nécessité de co-construire ce plan régional avec le Conseil Régional, les partenaires sociaux, les entreprises et les clubs d'entreprises. Cette concertation doit être la plus large possible et active. Si l'occasion se présente, M. ROSAY souhaiterait rejoindre quelques-uns des groupes de travail pour s'enrichir de leurs discussions.

Une des priorités du plan régional est de mener des actions ancrées dans les territoires, grâce notamment au travail des Catef. Il faut que la Normandie, comme les autres régions, fasse émerger des propositions, des projets qui pourraient ensuite bénéficier à d'autres régions sur l'ensemble du territoire national.

En ce qui concerne la méthode, M. DUFOUR regrette fortement que les réunions se déroulent dans la précipitation et dans la « non-préparation » alors que les enjeux sont très importants. Les thématiques regroupent aujourd'hui de nombreux travaux portés au sein du Crefop. Or, il n'y a pas assez de travail préparatoire pour avoir une vraie feuille de route stratégique. Il comprend la volonté du Premier Ministre d'aller vite ce qui n'empêche pas que les travaux soient bien préparés.

Sans porter la moindre critique sur le calendrier fixé par le gouvernement, M. ROSAY comprend l'insatisfaction de M. DUFOUR et partage cette frustration. Il propose par contre de faire vivre ce plan d'action qui va s'étaler sur 18 mois par des échanges et du travail en commun.

M. de MOREL communique les dates des prochaines réunions des groupes de travail :

- Chantier 4 « mieux accompagner les territoires en transition » : 11 octobre ;
- Chantier 3 « lever les freins à la reprise de l'emploi » : 14 octobre ;
- Chantier 1 « être au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de formation » : 15 octobre ;
- Chantier 2 « résoudre le problème des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles » : 15 octobre ;
- Chantier 6 « accompagner la rénovation thermique des logements » : 16 octobre.

M. ROSAY souhaite que ces réunions soient préparées afin que les membres des groupes de travail disposent d'éléments en amont.

M. de MOREL précise que le Premier Ministre a rappelé qu'il ne cherche pas l'exhaustivité mais des réponses concrètes rapidement.

M. ROSAY préfère deux bonnes idées pertinentes pour le territoire plutôt qu'une liste de propositions qui ne serviront à rien.

M. DUFOUR donne l'exemple de l'apprentissage : la Région a élaboré depuis 3 ans un plan régional de développement de l'apprentissage. La réunion du groupe de travail du mois de juin,

donnait l'impression de réinventer des choses déjà mises en œuvre sur les territoires, ce qu'il faudrait éviter d'après lui.

M. ROSAY confirme qu'il faut être efficace en se concentrant sur les autres sujets.

4. Entreprises inclusives :

M. LAGRANGE présente ce sujet d'actualité (*cf document joint*).

Il précise l'objectif du Pacte Ambition Insertion par l'Activité Economique qui consiste à faire passer le nombre de salariés en insertion par l'activité économique de 140 000 actuellement à 240 000 d'ici 2022. Ce pacte pourrait être présenté lors d'un prochain Comité Plénier. M. LAGRANGE présente d'ores et déjà les cinq engagements sur lesquels il repose :

- Accompagner chaque personne selon ses besoins (démarche personnalisée) ;
- Innover et libérer le potentiel de création d'emplois des entreprises sociales inclusives ;
- Rallier toutes les entreprises et tous les acteurs publics à la cause de l'inclusion ;
- Agir ensemble sur tous les territoires ;
- Simplifier, digitaliser et co-construire en confiance.

M. LAGRANGE liste ensuite les cinq volets principaux du pacte productif dont l'objectif est d'atteindre le plein emploi d'ici 2025 :

- La transition énergétique ;
- Le numérique ;
- L'industrie ;
- L'agro-alimentaire ;
- L'innovation.

M. LAGRANGE rappelle que le Président de la République a réuni en juillet dernier les 100 plus grandes entreprises françaises afin de leur demander de s'engager dans cette démarche d'inclusion dans l'emploi des publics les plus éloignés. Depuis, il a été demandé qu'il y ait au moins un club d'entreprises dans chaque département qui s'engage dans cette démarche. En Normandie, elle a été activée de manière très forte dans trois départements : Calvados, Manche, Seine-Maritime. L'Eure et l'Orne s'engageront dans la démarche en octobre.

M. LAGRANGE termine son intervention en soulignant que les publics cibles, une fois, repérés, accompagnés, formés, seront de nature à satisfaire les difficultés de recrutement sur certains bassins d'emploi ou sur certains métiers.

Pour répondre à M. DUFOUR, M. LAGRANGE a conscience qu'il n'est pas possible d'imposer aux entreprises de s'engager dans cette démarche. Il constate par contre une écoute attentive de la part des entreprises à chaque fois que ce sujet est abordé avec elles. En ce qui concerne l'accompagnement des entreprises, M. LAGRANGE précise qu'il n'existe pas de volet financier spécifiquement dédié à cette démarche mais éventuellement dans le cadre d'autres projets.

M. DUFOUR souligne qu'aucune TPE n'a aujourd'hui les moyens humains pour s'engager sur l'ensemble des dispositifs. De plus, M. DUFOUR exprime la difficulté pour ces entreprises à appréhender toutes ces stratégies et les contraintes en la matière. L'Etat doit être clair et simple dans les messages transmis aux entreprises.

M. ROSAY partage l'avis de M. DUFOUR et demande qu'un travail soit fait pour rendre ces dispositifs plus lisibles.

6. Stratégie de l'orientation :

Mme QUILLIEN présente la stratégie régionale de l'orientation (*cf document joint*).

M. JL MICHEL porte à la connaissance des membres du Crefop la déclaration *de la CFDT, CFTC, CFE CGC, CGT, FO, FSU, UNSA sur la stratégie de l'orientation* (*cf déclaration jointe en annexe*).

M. LEROY souligne que c'est la deuxième fois que l'Agence est présentée avec le même point d'achoppement sur la gouvernance. Il trouve la réponse de M. MARGUERITTE blessante : M. le Vice-Président argumente sur le fait que le conseil d'administration ne doit pas être trop nombreux alors qu'une vingtaine de membres en fait déjà partie. Il ne paraît donc pas incongru à M. LEROY que trois membres supplémentaires représentent les organisations syndicales des salariés. Par respect pour les partenaires sociaux, et notamment, ceux qui représentent les salariés, la parité entre les organisations d'employeurs et de salariés doit être respectée.

M. MARGUERITTE rappelle qu'aucun membre des partenaires sociaux ne siège au conseil d'administration de la Cité des métiers ; on ne peut donc parler de régression. Il trouve également ce terme blessant, comme la présentation de l'Agence faite par les partenaires sociaux. Cette Agence a été construite par la Région et l'Education nationale avec un travail intense des services de la Région depuis des mois. L'Agence de l'orientation n'est pas une instance consultative ni une nouvelle instance de discussion paritaire. Il est en effet prévu que des organisations d'employeurs siègent au sein du conseil d'administration tout simplement parce que les entreprises devront accueillir des stagiaires, des alternants. Des conditions leur seront demandées. M. MORIN a bien spécifié qu'une entreprise qui refusera d'accueillir des alternants n'aura pas vocation à recevoir des aides de la Région. Par contre, celle qui le fera aura vocation à être valorisée sur le plan des marchés publics de la Région. M. MARGUERITTE répète que l'organe consultatif de l'Agence doit jouer pleinement son rôle de consultation, et que le conseil d'administration doit trouver le chemin entre l'opérationnalité et le dialogue. Dans cette perspective, des propositions seront faites dans la semaine afin de trouver une solution.

7. Question diverse :

M. LECOEUR intervient au titre des organismes de formation professionnelle siégeant au Cese. Il rappelle que la loi travail qui a modifié les CE et les CHSCT en CSE et CHSCT prévoit une obligation de formation pour ces structures. De plus, le champ d'application est descendu aux entreprises de plus de dix salariés, ce qui fait une nécessité de pouvoir former un nombre considérable de membres de ces structures représentatives du personnel et des entreprises. La loi prévoit également que ces formations soient délivrées par des organismes habilités par l'Etat. Le processus d'habilitation prévoit une instruction par les services de la Direccte et une validation en Crefop. M. LECOEUR s'étonne donc qu'aucun dossier ne soit présenté au cours de ce Comité Plénier.

M. LAGRANGE précise que ce point sera à l'ordre du jour du prochain plénier qui se réunira avant la fin de l'année.

En l'absence d'autres questions et de remarques, M. ROSAY remercie les membres du Comité Plénier du Crefop pour leur participation à cette réunion et lève la séance.

Pour rappel, le calendrier des réunions ainsi que les supports des réunions sont consultables sur le site du Crefop

www.crefop-normandie.fr

Identifiant : membre / mot de passe : crefop

*Annexe au compte rendu reprenant les déclarations faites
lors du Comité Plénier du Crefop du 7 octobre 2019 et transmises par les organisations syndicales*

Déclaration de la CFDT
Jean Paul CHOULANT

Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le SGAR, Monsieur le Vice-Président de Région,

Nous sommes réunis à quelques centaines de mètres de l'usine Lubrizol qui a subi un incendie que nul n'aurait pu imaginer.

L'inquiétude des populations, des différents intervenants ; pompiers, policiers, salariés sont légitimes sur les conséquences environnementales, sur la santé de tous.

Quelle pollution résiduelle suite à cette marée noire terrestre et combien de temps faudra-t-il pour qu'elle disparaisse ?

L'inquiétude en particulier des salariés de Lubrizol, de leurs sous-traitants directs ou indirects, de tous les salariés, des entreprises dont l'activité est d'ores et déjà impactée est tout aussi légitime.

En effet, au-delà de " à qui la faute " il y a des craintes sur les suites.

Des craintes sur l'emploi car, si l'entreprise ne met pas ses salariés au chômage technique, il n'en est pas de même pour les sous-traitants et les intérimaires.

La présence d'organisations syndicales dans cette entreprise qui s'est faite connaître par 2 fois ces derniers temps est très récente, juillet 2016...

La volonté de cette entreprise de ne pas avoir d'organisation syndicale dans ses représentants du personnel va de pair avec sa difficulté à communiquer en particulier lors d'accidents majeurs.

La modification récente de la représentation du personnel avec la suppression, en particulier, des CHSCT n'aide pas les représentants du personnel à remplir leurs missions sur l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail, l'environnement.

Alors que la forte présence industrielle en Normandie pourrait être un atout économique avec une forte maîtrise des risques industriels, cet accident majeur fait peser un risque important sur ces filières industrielles.

L'Etat porte aussi beaucoup de responsabilités dans la non-maîtrise de ces risques industriels et en n'équipant pas les intervenants qui sont sous son autorité pour préserver leur intégrité physique.

Le personnel de Lubrizol, ses représentants font preuve d'une maîtrise, d'un sens des responsabilités exceptionnel dans cette période difficile.

La CFDT réaffirme sa revendication de la mise en place d'un bureau d'enquête accident spécifique aux risques industriels majeurs à l'image de l'aviation civile ou des transports. Elle réaffirme également la nécessité d'une transition écologique qui doit être appréhendée par les industriels et par l'Etat.

Les élus de la région rouennaise ont aussi leur responsabilité puisqu'ils ont validé le PPRT (plan de prévention des risques technologiques) impliquant les entreprises de leur périmètre dont Lubrizol. Cette validation s'est-elle faite en toute connaissance de cause, en ayant consulté des experts, des représentants du personnel de ces entreprises ?

Nous voyons bien que le fait de ne pas associer, à tous ces niveaux, les représentants des salariés des entreprises concernées, ne permet pas de mesurer correctement les risques et les mesures préventives à prendre.

Le fait d'affaiblir les instances représentatives du personnel ne fait qu'augmenter ce problème et l'Etat doit bien mesurer sa responsabilité actuelle et à venir.

Sur un autre sujet, la Région ne semble pas juger opportun d'associer les organisations syndicales dans la gouvernance de la future agence de l'orientation.

Pour les mêmes arguments que ceux évoqués précédemment, il nous paraît impensable de ne pas associer les représentants des salariés dans cette instance.

Comment peut-on travailler sur l'orientation des jeunes, des salariés qui souhaitent changer d'orientation professionnelle, des personnes en recherche d'emploi sans y associer ceux qui les représentent ?

Enfin, pour finir, nous sommes ici dans une instance incarnant le quadripartisme en Région.

Comment ce quadripartisme peut-il exister réellement quand aucun élu politique n'est présent en réunion de Bureau du Crefop ?

Ce quadripartisme n'est pas que du rôle des techniciens mais bien un engagement fort de l'Etat de la Région et des partenaires sociaux sur les sujets d'emploi, de formation et d'orientation professionnelle.

Il ne suffit pas de revendiquer dans des communiqués de presse son volontarisme pour prendre le pilotage des politiques de l'emploi en région, encore faut-il associer tous les acteurs et en particulier les organisations syndicales.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration de la FSU

Agnès BONVALET

*Lors des **assises de l'orientation normande** Hervé Morin s'était engagé à ce que les missions respectives de l'Etat et de la Région définies par la loi de 2014 (La loi 2014 dans le document porte un mauvais intitulé pour devenir une extension du SPRO !) et l'accord cadre du 21/11 2014 toujours en vigueur ainsi que celles définies par la loi LCAP soient bien respectées, chacun allait intervenir dans son champ de compétences et s'y tenir. Ces déclarations de bonnes intentions ne résistent pourtant guère à la lecture des objectifs de la stratégie régionale tels qu'ils sont définis.*

Tout au long du texte la Région mord le trait et entretient la confusion en se positionnant en véritable responsable de l'accompagnement en milieu scolaire. Elle se pose ainsi comme interlocuteur des chefs d'établissements par l'intermédiaire de ses coordonnateurs territoriaux.

Ce sont les IEN IO qui doivent être les interlocuteurs des coordonnateurs afin de proposer des actions aux chefs d'établissements. Quand bien même il s'agirait d'une expérimentation elle ne peut remettre en cause les statuts ni les missions.

*La FSU conteste l'appellation de cette agence ainsi nommée « **agence régionale de l'orientation et des métiers** » alors que la Région n'a reçu de la loi que la compétence de l'information sur les formations et métiers. Nous demandons une limitation stricte de son périmètre à l'information et à la connaissance des métiers conformément à la loi. (Agence régionale de l'information sur les métiers serait plus juste).*

*La région insiste sur les **règles déontologiques** à respecter ce avec quoi la FSU ne peut qu'être d'accord. Mais il ne faut pas dans ce cas inclure dans la convention une obligation de valoriser l'alternance. On peut présenter toutes les voies de formation mais nullement en valoriser une par rapport à une autre. Il faut valoriser les formations technologiques et professionnelles dans leur ensemble.*

*La Région base tout son édifice sur des **coordonnateurs territoriaux** qu'elle espère recruter chez les PsyEN et les Directeurs de CIO. Mais ceci relève du volontariat pour une mise à disposition demandée par les personnels. Qui la Région va-t-elle recruter si les personnels ne sont pas volontaires ? De plus quel sens à cette installation de coordonnateurs territoriaux au moment où le MEN veut supprimer les CIO ? Pour la FSU il s'agit ni plus ni moins d'une décentralisation qui ne dit pas son nom des personnels et de l'orientation scolaire en général. Les personnels toutes organisations confondues y sont opposés.*

*La présentation de la stratégie régionale insiste beaucoup sur les **freins à une orientation positive**. Parmi ceux-ci des freins financiers et à la mobilité. Que propose concrètement la Région pour les lever hormis sensibiliser les acteurs à ces freins ? Quid de l'amélioration des transports et des aides aux familles.*

*Comment croire que les **inégalités en matière d'orientation** seront corrigées quand les seuls critères deviendront les résultats scolaires et les offres de formation, quand l'information sera pilotée par les branches professionnelles et des organismes mandatés par les régions ? Quelle objectivité garantir, quel souci du pluralisme quand l'ONISEP est démantelée !*

*Le texte prévoit une possibilité de **labellisation des organismes** que la Région mandatera C'est une clause inscrite dans le cadre national de référence, la FSU demande la **création d'un organisme tripartite entre Rectorat /Région/ Organisations syndicales** pour délivrer ces labels en fonction de la qualification des intervenants sur l'information, à l'exclusion du conseil, de leur acceptation des règles déontologiques (neutralité , objectivité, validité des outils d'information utilisés), vérification de l'absence de conflits d'intérêts et de prosélytisme. Les familles doivent pouvoir savoir qui va intervenir auprès de leur enfant et la caution de la Région est complètement engagée dans ces interventions.*

*Pour clore cette intervention, la FSU s'est intéressée au congrès annuel de Régions de France qui s'est tenu fin septembre. Qu'a-t-on pu y entendre ? A l'occasion d'un atelier organisé sur l'orientation, les représentants des régions qui n'ont toujours pas digéré que l'Etat leur retire l'apprentissage, se sont plaints de l'insuffisance des moyens pour assurer leurs nouvelles missions en terme « d'orientation des élèves ». Soulignons une nouvelle fois la **confusion entretenue entre information et orientation**. Les régions réclament « toute la chaîne autour de l'emploi, dont l'orientation ». Le principal reproche est que l'Etat n'est pas allé assez loin en matière de décentralisation. Les propos tenus par Valérie Debord, Vice-présidente du Grand Est sont sans équivoque. « **Nous réclamons un grand service de l'orientation et de la formation pleinement et entièrement décentralisé**. On ne peut pas nous demander d'administrer une politique si nous n'avons pas pleine et entière autorité ». JL Nembrini de Nouvelle Aquitaine*

veut pour cela « bousculer les directeurs de CIO » en les obligeant à venir travailler pour la Région par des textes plus contraignants !

Les régions reviennent à la charge pour obtenir une décentralisation complète des PsyEN et des directeurs de CIO, décentralisation qui a déjà été rejetée en 2003 et 2013 et que rejette toujours les personnels.

Quant au texte de **stratégie régionale de l'orientation et de l'information métiers**, la FSU le juge inacceptable en l'état car il ne respecte pas le cadre de la loi, elle proposera un certain nombre d'amendements.

Intervention au nom de la CFDT, CFTC, CFE CGC, CGT, FO, FSU, UNSA sur la stratégie de l'orientation

Jean-Luc MICHEL

Le contexte

La loi du 5 septembre 2018 prévoit le transfert de compétences sur l'information métiers tout public (collégiens et demandeurs d'emploi inclus) vers les Régions.

Elle renforce les autres compétences en matière d'orientation de la Région.

Le Big-Bang de la formation professionnelle voulu par le gouvernement vise l'efficacité. C'est à dire créer des libertés pour faire des choix de vie.

Le problème :

- 1) Ce contexte implique des acteurs différents, dont les positions sont différentes, dont les responsabilités sont différentes mais dont les objectifs sont communs : la réussite de nos enfants, de nos concitoyens notamment ceux qui sont le plus en difficulté.
- 2) Le monde de l'orientation, c'est de nombreux acteurs, de nombreux dispositifs, de nombreux donneurs d'ordre.
- 3) L'orientation est confrontée à tort ou à raison à un manque de visibilité, de pilotage. Pour gérer cela, la Région a imaginé une agence qui ne serait pas une strate de plus mais un facilitateur. Mais elle écarte des acteurs fondamentaux en formation et en éducation, les familles, les écoles d'ingénieurs, les partenaires sociaux dans la gouvernance de l'agence. Elle omet également de définir les prérogatives de ses instances oubliant (Nous espérons que c'est un oubli) qu'il faut définir les règles du jeu avant de siffler le début de la partie.

Si on ne le fait pas, cela veut dire qu'on s'arrange entre amis ! Comment penser un seul instant réussir si l'on prend les mêmes formules qui ont démontrées qu'elles ne fonctionnaient pas.

C'est-à-dire que les uns savent, ce sont ceux qui pensent pour moi et tous les autres, qu'ils obstruent ceux qui ont des visions différentes. C'est une approche descente, voire condescendante « je sais ce qui est bon pour toi »

Comment voulez-vous dans ce cas que les jeunes, les familles reprennent confiance dans nos institutions, dans l'entreprise, si leur avis n'est pas représenté, pris en compte ?

On est loin de laisser à chacun la liberté de choisir son avenir...

Au-delà de l'orientation, c'est bien l'approche politique qui est problématique. Alors que la formation professionnelle se construit et se pilote de plus en plus sur les territoires pour faciliter le dialogue entre partenaires, ici on exclut.

C'est une régression inutile et dommageable pour les jeunes, les familles, les salariés, les entreprises et in fine notre région.

Nous demandons une nouvelle fois à la Région, avec insistance, comme nous avons déjà pu le faire en Commission du CESER, en bureau du Crefop, comme nous le referons en plénière du CESER et tant que nécessaire l'ouverture de la gouvernance de l'Agence de l'orientation aux organisations syndicales représentatives et l'intégration des différents acteurs concernés dans l'instance consultative.